AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 23-6-72 411213

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)
Villa Blanche - 62, Rte Nationale - La Neuvillette, 51-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

SUPPLEMENT N° 3 AU BULLETIN N° 141 de JUIN 1972 — 20 juin 1972/n°17

## VIGNE

Mildiou :

Des taches ont été observées en divers points du vignoble. Il convient donc d'appliquer un traitement préventif.

Au cas ou des précipitations orageuses importantes se produiraient, renouveler le traitement sans même attendre un avis de notre part.

Vers de la grappe :

Le vol a été peu important cette année. Si cependant on constate la présence de vers dans certaines parcelles il est encore temps d'intervenir avec un produit de type curatif.

Oïdium :

Dans les parcelles précoces où la floraison a commencé, il peut être intéressant de réaliser un poudrage au soufre plutôt que d'ajouter un soufre mouillable à la bouillie antimildiou.

## ARBORICULTURE FRUITIERE

Tavelure pommier et poirier :

Les risques de contaminations primaires ne sont plus à craindre. Il convient d'effectuer une visite sérieuse des vergers afin d'en connaître l'état sanitaire exact. Il appartient maintenant aux arboriculteurs de décider de l'opportunité des traitements à venir.

Dans les vergers contaminés les traitements doivent se poursuivre en tenant compte du lessivage des produits par les pluies.

Dans les vergers sains, nous avons déjà conseillé une protection des arbres jusqu'au début juillet. Au-délà de cette date, il sera possible d'espacer les traitements anti-tavelure.

Carpocapse des pommes :

Les sorties de papillons sont toujours faibles, mais journalières. Nous conseillons un premier traitement dans les derniers jours de juin.

Araignées rouges (Panonychus ulmi) :

A la suite d'observations faites sur des arbres témoins fortement parasités nous constatons que les oeufs d'été sont prêts à éclore. Il est fortement déconseillé de généraliser les traitements acaricides si ce parasite n'existe pas dans le verger.

P.1.142

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

Dans les vergers contaminés ayant déjà reçu un premier traitement acaricide spécifique, l'intervention ne se justifiera qu'après un examen soigné des bouquets foliaires situés près des charpentières, la décoloration et le bronzage des feuilles, l'examen des feuilles à la loupe permettent de juger de l'état sanitaire du feuillage.

## GRANDE CULTURE

Tordeuse du pois :

Il est conseillé de réaliser un traitement contre la tordeuse du pois pour le 25 juin. sur toutes les variétés. Seuls des pois très tardifs, dépourvus de gousses au 20 juin ne sont pas justiciables du traitement.

Dans les secteurs où la culture du pois a été réduite de plus d'1/3 par rapport à l'année dernière des concentrations plus importantes du parasite sont à craindre. Afin d'améliorer la protection il est alors conseillé de renforcer de 20% les doses d'insecticide habituellement préconisées.

Il est rappelé que sur les cultures de pois en pleine floraison il ne doit être mis en oeuvre que des insecticides reconnus non dangereux pour les abeilles.

Cette même prescription vise également les cultures n'étant pas à ce stade de végétation mais renfermant des plantes adventices en fleurs.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

P. PARIS

H. de MEIRLEIRE

A. GODIN.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire CHAMPAGNE,

J. DELATTRE.